

Mercredi 24 mars 2021

Un appel à projets artistiques exceptionnel pour continuer à soutenir les acteurs culturels locaux

La Ville de Dunkerque, comme la Communauté urbaine, est mobilisée depuis le début de la crise sanitaire dans l'accompagnement et le soutien financier des équipements et des acteurs culturels (pour un montant d'aides directes total de près de 6,5 M€ en 2020).

Dans la perspective d'une reprise de la vie culturelle sous des formes adaptées aux protocoles sanitaires dès l'été prochain, la municipalité entend favoriser la création artistique de proximité à travers un appel à projets artistiques exceptionnel.

Du 22 mars au 4 avril, les associations et artistes du territoire sont ainsi invités à déposer un projet adapté au contexte sanitaire : plein air, petite forme, petite jauge... Un financement sera accordé aux propositions retenues.

Cet appel à projet exceptionnel reprend le principe de l'appel à projets culture. Il soutient tout particulièrement la création artistique locale - spectacle vivant, arts visuels, arts plastiques.

La Ville souhaite ainsi pleinement participer à la relance de l'activité culturelle et encourager les collaborations entre artistes amateurs et professionnels, entre lieux culturels et lieux patrimoniaux, dans une démarche essentiellement basée sur la rencontre avec les publics éloignés de la culture.

Les bénéficiaires

L'aide proposée s'adresse aux associations loi 1901 et artistes professionnels, hors équipements structurants, dont le siège social ou la résidence est sur le territoire de la communauté urbaine de Dunkerque ou de la CCHF, ayant pour objet l'action culturelle, la création artistique, le spectacle vivant, le patrimoine, la création, les arts visuels, l'image... Seront privilégiés les projets de petites formes pouvant être présentés dans un espace limité et extérieur (espaces publics : places, rues, jardins et parcs...), respectant les normes sanitaires en vigueur, et n'impliquant pas des aménagements techniques importants. Les projets seront analysés dans leur capacité à réinventer la démarche artistique et la relation aux publics comme aux territoires concernés.

Le montant de l'aide sera déterminé en regard de l'équilibre budgétaire communiqué par les porteurs du projet et dans la limite de 2 500 € TTC.

Les candidatures devront être transmises à la direction de la culture et des relations internationales, pour instruction, avant le 4 avril 2021 minuit par courriel (gaelle.gadea@ville-dunkerque.fr) ou par voie postale (Mairie de Dunkerque, Direction de la culture et des relations internationales, à l'attention de Gaëlle Gadea, Place Charles Valentin, 59140 Dunkerque).